



1^{ère} Virée & Rallye Neuchâtelois

Manche du concours touring SwissMoto 2026

Parcours moto solo, ou en équipe, dans la région Neuchâteloise

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

- 1) La Virée & Rallye Neuchâtelois n'est pas une épreuve de vitesse mais bien une rencontre de motards avec le but de parcourir la région et son terroir.
- 2) La manifestation est divisée en deux volets, respectivement le volet "Virée" et le volet "Virée & Rallye" dans le but de privilégier la découverte et laisser à tout en chacun un libre choix selon ses envies.

Le choix de la virée est déterminé selon le bulletin d'inscription, mais peut-être adapté et/ou modifié avant le départ, le jour de la manifestation.

- 3) Le volet "Virée" comprend la découverte de la région avec des points d'accroche et de contrôle à valider à chaque passage.

Il permet au participant d'obtenir le timbrage de son carnet tourisme pour la première partie au point de ralliement défini par l'organisateur, le jour de la manifestation entre 12h00 et 14h00.

- 4) Le volet "Virée & Rallye" comprend la découverte de la région avec des points d'accrochage et de contrôle à valider à chaque passage sous la forme d'objectif à atteindre, codifié par l'obtention de points permettant l'élaboration du classement final.

Il permet au participant d'obtenir le timbrage de son carnet tourisme pour la "1^{ère} Virée & Rallye Neuchâtelois" au point de ralliement défini par l'organisateur, le jour de la manifestation entre 17h00 et 19h00 ou lors de la proclamation des résultats durant le souper de clôture.

- 5) La participation est ouverte individuellement et/ou en équipe avec des départs différés établi par l'organisateur et selon le nombre de participant.
- 6) L'organisateur est le Moto-Club Les Bayards et Environs, sous la conduite de son comité et de son président d'organisation Pierre-Alain Chassot - chassot.pa@bluewin.ch
- 7) Les participant(e)s devront, en tout temps, respecter le Code de la Route et les directives données par l'organisateur.
- 8) Par son inscription, le(a) participant(e) reconnaît être apte, et avoir une expérience suffisante pour sa participation à l'épreuve, qui se déroule principalement en milieu urbain villageois.

Il/elle dégage l'organisateur de toute responsabilité.

- 9) Chaque participant(e) est titulaire du permis de conduire correspondant à la machine avec laquelle il/elle se présente, valable au moment de la virée.
- 10) La virée est ouverte aux véhicules motorisés, 2 et 3 roues, conformes à la loi sur la circulation routière.
- 11) Les véhicules seront examinés avant le départ et l'organisateur peut refuser le départ à un véhicule, ou son propriétaire, respectivement son conducteur, si l'un des deux ne semble pas apte à effectuer la virée.

- 12) Chaque candidat(e) devra signer une décharge de responsabilité envers l'organisateur.

INSCRIPTIONS

- 13) L'inscription sera validée au retour du bulletin d'inscription avant le 24 juin 2026.
- 14) Par son inscription, le participant accepte et reconnaît les dispositions du présent règlement, en particulier de son point 8.
- 15) Passé ce délai, sous réserve des places disponibles, l'organisateur se réserve le droit de refuser ou accepter une inscription.

FINANCE D'INSCRIPTION

- 16) Le montant de la finance d'inscription est défini selon le bulletin d'inscription, respectivement :
LA VIRÉE :
CHF 30.00 par personne qui comprend le café/croissant du départ – le bivouac de midi avec une boisson sans alcool.
LA VIRÉE & RALLYE :
CHF 60.00 par personne qui comprend le café/croissant du départ – le bivouac de midi avec une boisson sans alcool – le repas de clôture et proclamation des résultats avec une boisson sans alcool.
- 17) La finance d'inscription est à honorer sur le compte : Moto-Club Les Bayards et Environs – CH73 8080 8006 3224 6519 2 " Mention 1^{er} Virée Neuchâteloise" avant l'ouverture de la manifestation ou sous présentation d'une quittance de paiement le jour de la manifestation.
- 18) Le paiement confirme l'inscription, laquelle ne sera pas remboursée en cas de non-participation, sous réserve de cas majeur justifié par le participant et validé par l'organisateur.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

- 19) Il est possible de participer seul(e) ou en équipe. Une équipe devra compter au minimum deux motos, trikes ou side-cars, avec ou sans passager.
- 20) L'équipage individuel et/ou en groupe sera nominatif selon son bulletin d'inscription pour faciliter le classement honorifique qui sera établi par l'organisateur pour la remise des prix au repas de clôture.

PARCOURS

- 21) Les participants recevront un carnet de route, à compléter aux différents points de passage afin de confirmer à l'organisateur que le parcours a été réalisé de manière correcte, et complète.
- 22) Le carnet de route qui ne sera pas complété conformément aux points de passage engendre sa non-validation et son timbrage au carnet de tourisme.
- 23) Les participant(e)s peuvent utiliser leur matériel d'aide à la navigation.

RAVITAILLEMENT & PAUSES

- 24) Le ravitaillement en carburant (station essence à disposition au départ de la manifestation), de même que les pauses volontaires, sont strictement de la responsabilité des participant(e)s et ne peuvent être imputés à l'organisateur, hormis la pause bivouac commune de midi et le repas de clôture (art. 16).

HÉBERGEMENT

- 25) Le repas de clôture étant organisé au Relais de la Croisée - Croisée 1, CH-2043 Boudevilliers - Téléphone : 0328581717 - lerelaisdelacroisee@gmail.com, il est possible de réserver une chambre pour la nuit clôturant la Virée Neuchâteloise.

- 26) La réservation de chambre, pour les participants(e)s n'est pas du ressort de l'organisateur. Des conditions, spéciales seront possibles, pour un nombre limité de chambres, mais à la charge des participant(e)s.
- 27) Les participant(e)s sont responsables de leur réservation.

RESPONSABILITÉ

- 28) Chacun(e) participe à la manifestation sous sa propre responsabilité, y compris sa couverture d'assurance. Par son inscription il confirme être assuré contre les accidents, et les dommages en responsabilité civile, de manière valable.
- 29) Les participant(e)s ne peuvent pas tenir l'organisateur responsable de leur erreur.
- 30) L'organisateur peut mettre un terme, ou annuler l'épreuve, en cas de force majeure, ou de danger mettant en péril l'existence des participant(e)s, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Les participants ne pourront pas faire valoir de dédommagement en cas d'annulation.

RÈGLEMENT

- 31) L'organisateur a la possibilité de modifier le présent règlement en tout temps, afin de l'adapter à un changement de situation.
- 32) Ces éventuels changements seront communiqués aux personnes déjà inscrites, soit avant l'événement, soit directement sur place lors de la manifestation.

DISPOSITIONS FINALES

- 33) La Virée Neuchâteloise, par son organisateur Le Moto Club des Bayards et Environs, ne poursuit aucun but lucratif, mais uniquement la découverte de sa région et de son terroir.

- 34) Par cela, l'organisateur se défend et refuse toute connotation d'une Virée ne respectant pas le présent règlement et/ou le non-respect de la législation routière.
- 35) Le non-respect de ces dispositions est de la responsabilité entière du participant.

LA CITATION DU JOUR

"La route n'est pas un boulevard de liberté, mais bien le respect de sa découverte"



BONNE ROUTE À TOUTES ET TOUS

Les Bayards, le 05 mars 2026

Le président

Jean-Bernard EGGER

Le président d'organisation

Pierre-Alain Chassot

Version 2 – 12.03.2026/CHP